N° 962 — 3e Année. CINQ CENTIMES Dimanche 24 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 46
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75
LOCALES ..... 1 fr. 00

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING *aux Bureaux du Journal*; à Lille, 31, rue Nationale; à PARIS, à l'*Agence* Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 8, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

A RECHERCHE DU PROGRES

On doit approuver sans réserve, l'excellente inspiration du discours prononcé à Limoges par le président de la République. Le pays tout entier applaudit à ces nobles paroles d'*un bon Français et d'un homme* de cœur, appelé par le libre vote du pouvoir législatif à la première place dans l'Etat.

M. Carnot a dit avec raison qu'aucun *gouvernement* n'avait fait autant que la République pour l'amélioration des classes laborieuses, dans les villes et dans les campagnes. C'est une justice que l'histoire rendra certainement à notre troisième République, *fondée dans les circonstances* les plus terribles, combattue à outrance pendant vingt années par une réaction sans scrupules, et qui, malgré tant d'adversaires et tant d'obstacles, a su donner à la démocratie française la liberté et l'honneur, avec une plus large part de bien-être que celle d'aucun autre peuple en Europe.

Oui, il est vrai et l'injustice la plus criante peut seule refuser d'en convenir, tout ce qui touche à la santé et à la sécurité de l'ouvrier, à l'amélioration des conditions de sa vie, à l'hygiène de sa demeure et de son atelier, tout ce qui assure sa dignité en même temps que sa liberté, tout ce que la sollicitude nationale pense faire pour le travailleur atteint par l'âge ou par la maladie, — *tout cela est l'objet constant des recherches et des travaux de ceux que le suffrage universe la investis de sa confiance.*

Oui, encore, nous le savons, les Chambres sont actuellement saisies de divers projets de lois qui sont destinés à asseoir au monde du travail la légitime récompense de ses labeurs et de son épargne.

Chercher ainsi, avec conscience, le progrès et la justice, même quand on ne trouve pas immédiatement les solutions les plus satisfaisantes, c'est déjà remplir son devoir et mériter l'estime et la reconnaissance du pays.

Tous les progrès sont tents à venir, toutes les moisons humaines demandent de la patience, du travail et du temps ; et nous avons vu ceux qui prétendent se passer de ces auxiliaires indispensables, n'aboutir généralement qu'à des mécomptes et à des malheurs.

Mais quand on a présenté ces justes observations, on est obligé d'en présenter d'autres qui ne sont pas moins justes et qui ne sont pas moins vraies. On est obligé de constater avec un douloureux regret, que le législateur est toujours dans la période des *recherches et des travaux, des études et des projets.*

Combien de fois n'avons-nous pas été contraints par les circonstances de reconnaître que les lois votées par les Chambres n'étaient pas généralement appliquées et que les lois les plus importantes n'avaient pas encore été votées ?

Oui, le Parlement républicain a fait une loi excellente et courageuse pour accorder aux ouvriers le droit d'association, la liberté des syndicats.

Mais, dans la pratique, les ouvriers syndiqués, trop souvent persécutés et tourmentés, renoncent à l'exercice de leurs droits nécessaires ou bien ils se lancent dans des voies périlleuses, n'ayant plus au cœur que le dédain et le mépris de ces lois impuissantes !

Oui, le Parlement républicain a fait une loi de prévoyance sociale en accordant aux ouvriers mineurs le droit d'élire des délégués, chargés de surveiller les conditions du travail dans les mines.

Mais, dans la pratique, nous savons combien les mineurs et leurs délégués sont fréquemment les victimes de véritables dénis de justice et de vexations intolérables.

Deux lois, de la plus haute importance, sont déclarées nécessaires depuis quinze ans : celles-là sont toujours à l'étude dans les Chambres et dans les commissions. C'est la loi sur les accidents du travail, c'est la loi sur le travail des femmes et des enfants.

Depuis quinze ans, elles ont été commencées, abandonnées, ballottées d'un ministère à un autre ministère, de la Chambre au Sénat, du Sénat à la Chambre... Nous les attendons toujours.

Il résulte de là de grandes souffrances pour tous, non seulement pour les ouvriers mais pour les chefs d'industrie et pour notre société tout entière, parce que peu à peu s'affaibli la confiance dans la vertu des lois, quand on voit que les projets déclarés les plus nécessaires n'arrivent pas à la réalisation et que d'ailleurs les lois réalisées sont chaque jour brutalement faussées et violées dans leur application.

C'est alors que les liens sociaux se relâchent, que le mécontentement peu à peu se glisse dans les différentes parties du corps national, que les plus honorables intentions sont méconnues, que les plus nobles efforts sont fournés en moquerie et en dérision !

Ceux qui ont l'honneur de porter le fardeau du pouvoir et la responsabilité des destinées de la République ne sauraient y réfléchir avec trop d'attention, leur responsabilité n'a jamais été plus grande.

HECTOR DEPASSE.

Photographies instantanées

LÉON SAY — MÉLINE — RAYNAL

La Chambre a repris hier la discussion des tarifs douaniers. Nous avons sous les yeux devant notre objectif bien des figures intéressantes. Regardons celles qui ont passé hier et qui bien certainement repasseront encore plus d'une fois.

M. Méline placé entre M. Léon Say et M. Raynal, m'a donné comme une vague idée du calvaire...

Mais il se poursuivrai pas cette comparaison qui deviendrait facilement irrespectueuse...

Quoiqu'il en soit, si quelqu'un veut faire la scène, il est bien obligé de représenter les trois personnages : M. Méline au mil en avant à sa droite M. Léon Say, à sa gauche M. Raynal.

Impossible de les représenter autrement. Et je vous assure que dans cette discussion chacun a porté sa croix... Chacun a été abreuvé de fiel et de vinaigre. M. Méline tout particulièrement.

* *

M. Léon Say est monté le premier à la tribune, gai, rondelet et souriant, quoi qu'il eût de l'amertume au fond.

M. Léon Say défend le vieux système de libre-échange avec la vivacité d'un jeune homme. Il a toute la pétulance, l'entrain et l'allégresse d'une conscience tranquille. C'est sans aucun doute le bon larron. Mais la sont tous également bons ici : il n'y en a pas de mauvais.

M. Léon Say est le Libre-Echange fait homme. Il est libre-échangiste par son nom, par ses goûts, par son lustre, par ses intérêts électoraux, par son génie financier et commercial.

Mettez-le dans n'importe quelles conditions d'échange et de trafic, il est toujours sûr de gagner la partie et de rouler son adversaire, tant il est subtil et vigoureux !

Aussi, il se moque bien de la protection : il se prodige lui-même. Tout son discours n'est qu'une perpétuelle fusée de rire. Il s'est fâché cependant vers le milieu de sa harangue : il s'est vraiment mis en colère, il bouillait et montait comme une soupe au lait.

Il disait à M. Méline et aux partisans des tarifs : « Oui ! oui ! vous voulez nous prendre notre argent dans nos poches ! Je vous dénonce à la justice de l'histoire ! »

Mais c'est surtout alors que la Chambre riait... Celui qui prendra jamais quelque chose dans la poche de M. Léon Say sera un malin.

* *

Lorsque M. Léon Say est fini, M. Méline a demandé la parole. Le président, rapporteur général de la commission des tarifs, ne pouvait pas la demander plus à propos.

Son discours et sa personne allaient apparaître en plein relief à la suite d'un tel prédécesseur. Jamais on ne vit un contraste plus complet.

Grave, maigre, presque émacié, M. Méline commença par répondre à toutes les attaques en disant qu'il n'y répondra pas.

Pendant quinze jours, il est resté à son banc, impassible, sous une grêle d'accusations et de sarcasmes. Il est trop sérieux et trop pénétré de l'importance de ses devoirs pour songer, même une minute, à riposter.

Il a conservé, pendant ce qu'a duré, aux intérêts de la France industrielle et agricole, dont il a reçu le dépôt et le fardeau.

Le président-orateur avait le tournure d'un bon vieux curé, sceptique et légèrement sceptique, qui raconte des histoires à la tribune, qui se plaît aux railleries, sans oublier qu'il est membre de l'Institut, et qui se livre avec grâce, à toutes sortes de tours malicieux.

Le président de la commission des douanes au contraire, apparaît comme une sorte d'apôtre, profondément convaincu de la justice de sa cause, *prêt à s'immoler pour elle et pour* son pays.

Des adversaires plaisants se sont amusés à le surnommer : « Le Robespierre de la Betterave, le Torquemada de la pomme de terre. »

Mais il laisse dire les railleurs et, avec une douceur angélique, avec une fermeté stoïque, il défend son pays contre la concurrence étrangère, au milieu des applaudissements de la Chambre.

* *

Ce fut ensuite le tour de M. Raynal, autre libre-échangiste, député de Bordeaux, en Guyenne non loin de Gascogne.

C'est ainsi que M. Méline parut admirablement encadré, ayant le député de Pau à sa droite et le député de Bordeaux à sa gauche.

M. Raynal est moins pétulant que M. Léon Say, mais il a plus de flamme intérieure, comme ces vins généreux de Guyenne et Gascogne, dont il est si fier et qu'il défend si bien !

Il dit que les tarifs qu'on propose, pour les vins ne sont pas encore assez élevés, mais qu'on veuille bien lui accorder tous les tarifs de douane, il consentira à se déclarer alors ennemi acharné des tarifs pour tous les autres produits du travail national.

On ne profane pas autrement le libre-échange sur les confins de la Gascogne bavarde. « Je ne vous promet pas d'être bref, dit M. Raynal, car je sais d'avance que je ne tendrai pas mon armement... » Cette franchise a charmé la Chambre.

Il a tenu pendant deux jours... Il parlerait encore, si la Pentecôte n'était pas arrivée. Mais il reparlera, soyez en sûrs, ils reparleront tous.

La passion de M. Méline va durer tout l'été, mais il triomphera, et, quand viendra l'automne, nous le verrons monter au ciel.

PETTOR.

NOS DEPÊCHES

CHAMBRE DES DEPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Commission du travail

La commission du travail a décidé ce matin, en principe, que la quart de l'indemnité, en cas d'impossibilité absolue de travail, pourrait être capitalisé et mis à la disposition de la victime sur sa demande.

Elle a décidée entre que la moitié de la pension pourra être reversible sur la tête de la femme, toujours sur la demande, de l'intéressé et dans les conditions de versement prévues par la loi en préparation.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Floquet, président.

Le Tarif général des douanes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du tarif général des douanes.

M. Marius Martin commence par prétendre qu'après enquête faite, les agriculteurs ont demandé à une très grande majorité, la liberté des tarifs.

M. Méline. — Allons donc !

M. Marius Martin. — La commission des douanes est allée trop loin dans son œuvre.

M. le ministre du commerce s'critique l'œuvre de la commission et demande la parole.

M. Marius Martin commence par prétendre qu'après enquête faite, les agriculteurs ont demandé à une très grande majorité, la liberté des tarifs.

M. Méline. — Allons donc !

M. Marius Martin. — La commission des douanes est allée trop loin dans son œuvre.

M. le ministre du commerce s'critique l'œuvre de la commission et demande la parole.

M. Méline, mais il n'a pas se prendre parti nettement pour ou contre les traités ; s'il critique que la commission va trop loin, le gouvernement, à le devoir de lui barrer le chemin, car, si les tarifs de la commission étaient accepté, ils amèneraient les conséquences les plus graves pour notre industrie, dans nos grandes villes et surtout dans Paris.

M. Marius Martin, après un long plaidoyer en faveur de Paris, demande à la Chambre de ne pas adopter les propositions de la commission, qui travaille à la ruine du commerce d'exportation. (Cris : la clôture ! la clôture !)

Clôture de la discussion générale

Malgré l'opposition de M. Peytral, la Chambre déclare la discussion générale close et vote à mains levées le passage à la discussion des articles.

Sur la demande de M. Méline, président de la commission des douanes, l'*urgence est déclarée.*

DISCUSSION DES ARTICLES

ARTICLE PREMIER. — *Le tarif général des douanes et le tarif minimum à l'importation sont établis conformément aux tableaux A et B annexés.*

Le tarif minimum pourra être appliqué aux marchandises originaires des pays qui feront bénéficier les marchandises françaises d'avantages corrélatifs, et qui leur assureront les tarifs les plus réduits.

M. François Delonclé demande au gouvernement des explications sur le tarif minimum qui lui paraît obéir dans le système de la commission et sur la façon dont se tarifé devra jouer. (Mouvements divers).

M. Félix Faure. — Il faut que la Chambre se dégage de l'idée que je prétends aux travaux de la commission.

Mes amis et moi nous pensons qu'il est très préférable d'amender comme il convient le tarif général sans faire une véritable révolution économique.

Il résulte de la discussion générale que les partisans des deux écoles veulent s'entendre ; c'est un indice dont il convient de tenir compte.

Mais il importe de savoir si le tarif minimum pourra être appliqué par décret ou par la loi ; avec la majorité de la Chambre, nous ne pourrions pas le faire par décret.

Cependant, je n'admets pas, avec le rapport, que le pays n'invoque plus les négociations qui ne peuvent manque de s'ouvrir, d'abaisser les droits au-dessous du tarif minimum.

Je demande donc au gouvernement de vouloir bien déclarer s'il est disposé à entrer en négociations avec les puissances et à accepter l'incorporation des tarifs pour une durée limitée.

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot, ministre des affaires étrangères (mouvement d'attention). — Je répondrai à la fois à MM. Delonclé et Félix Faure.

Le gouvernement ne pourra jamais engager la France qu'aux termes d'un arrangement qui devrait être soumis à la ratification des Chambres ; c'est là le point important.

On se préoccupe de savoir si le gouvernement a, en les droits qu'il tient de la Constitution ; le tarif minimum ne peut pas emprisonner le gouvernement dans les formules dont il ne pourrait sortir.

M. Méline n'a jamais dit qu'il voulait interdire au gouvernement de négocier ; alors, dira-t-on à quoi servira le tarif minimum ? Il conservera une utilité évidente et générale dans le cas où le gouvernement serait invité à entrer dans des négociations.

L'Europe a pratiqué ce système de deux tarifs et n'est pas du tout de toucher, même au tarif minimum, dans certains cas.

La Chambre peut être sûre que le cabinet n'abandonne aucune des prérogatives de l'Etat.

Il est prudent de réserver ses impressions définitives en présence des négociations qui se poursuivent en Europe.

Le devoir du gouvernement, en tout cas, est de réserver la liberté de la France, la politique des mains libres, voilà ce qui lui paraît plus sage. (Mouvement.

Comme il qu'en lendemain du vote des tarifs, le gouvernement se propose de conclure des traités pour détruire l'œuvre que la Chambre aurait faite ?

Nullement. Le gouvernement s'est associé à l'œuvre entreprise par la commission, en faisant appel à l'esprit de sagesse et de modération de la Chambre.

On a fait appel à sa fermeté et à son habileté ; le gouvernement sera ferme, mais l'habileté du gouvernement sera surtout faite de la sagesse de la Chambre.

M. Peytral. — Les explications de M. le ministre des affaires étrangères ne me semblent pas suffisamment claires ; car on peut se demander comment elle pourra se concilier avec d'autres déclarations du gouvernement devant la commission portant que les taxes inscrites dans les traités de commerce ne pourront descendre au-dessous des chiffres du tarif minimum.

Je relève cette contradiction, sans trop m'y arrêter. Lorsque la commission a établi son tarif minimum, elle a voulu faire que dans les arrangements futurs avec les nations étrangères, une industrie ne puisse plus être sacrifiée à la rançon de celle, c'est précisément ce qu'elle a voulu faire.

Si le tarif minimum n'était pas fixé, la compensation n'existerait plus. Or, il suffira qu'au premier traité qui pourra être signé, le gouvernement se voit dans la nécessité, à son corps défendant, de passer outre au tarif minimum pour que le système de la commission soit atteint.

Le tarif minimum n'existera plus, on se trouvera devant un tarif conventionnel et en retombera dans l'état de choses actuel. (Très bien aux bancs libre-échangistes).

M. le président de la commission estime-t-il que les déclarations du gouvernement soient compatibles avec le maintien du double tarif ? (Applaudissements aux bancs libre-échangistes).

M. Méline, président de la commission des douanes. — Je demande à expliquer à la Chambre la portée de l'article 1er. Cet article inaugure une nouvelle manière d'organiser notre régime économique.

Avec le projet de la commission, le gouvernement est à même d'offrir à la nation contractante un tarif de faveur.

Si le gouvernement veut faire des traités l'article 1er ne s'y oppose pas. Le gouvernement n'aura pas à présenter de loi.

Le droit du pouvoir exécutif n'est nullement atteint. Le gouvernement reste maître de ses prérogatives et peut déclarer à la tribune qu'il ne fera pas de traités. Les tarifs seront une indication.

M. le Président, interrompant l'orateur, dit que le gouvernement a toujours le droit de négocier des traités sur les bases qui lui conviennent.

M. Méline conteste au gouvernement la faculté de traiter sur la base du tarif supérieur et du tarif minimum ; il trouvé devoir demander des explications ; il en demanderait l'autorisation à la Chambre.

On peut faire prendre la loi ce qu'on veut ; il est en faveur de l'Angleterre et de la Grèce.

M. Peytral. — Alors pourquoi voter un tarif minimum ? Il y a une divergence manifeste entre les vues du gouvernement et celles de la commission, le gouvernement accepte l'interprétation de M. Méline, c'est aussi notre incertitude du moins.

M. de Freycinet. — Je ajoute déclaration de M. Ribot et les chiffres du tarif minimum sera appliqué aux nations qui feront des concessions à notre tarif maximum aux puissances qui appliqueront des traités de faveur, je ne rencontre point pour cela aux prérogatives constitutionnelles, mais le gouvernement se sent engagé à ne jamais venir demander à la Chambre une réduction au tarif minimum.

La Chambre ne demandera pas au gouvernement un projet qui ne serait pas conforme au tarif général. Le gouvernement veut conserver la liberté de ses mouvoir. Quand les tarifs seront votés, il est évident que le gouvernement n'obéira pas à une pliguer dans leur esprit. Si l'on entend nous faire abandonner nos prérogatives, on se trompe, nous ne le ferons pas.

M. Méline déclare qu'il n'est pas séparé du gouvernement, comme on semble vouloir l'insinuer. Le tarif minimum n'est pas plus immuable que le tarif général. Le gouvernement et même un département peuvent en demander la modification.

M. Peytral demande le renvoi de l'article 1er à la commission.

Le renvoi de l'article 1er à la commission est mis aux voix.

A la majorité de 312 voix contre 162 sur 501 votants, le renvoi n'est pas prononcé.

L'article 1er est réservé jusqu'après le vote des tarifs.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Viger demande à la Chambre de mettre en tête de l'ordre du jour de demain la discussion de sa proposition relative à la réduction du droit d'entrée sur les fils. (Adopté).

Demain à 2 heures réunion dans les bureaux ; à trois heures séance publique.

La séance est levée à 5 h. 25.

SÉNAT

Séance du 22 mai

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à deux heures.

M. le ministre des travaux publics dépose le *projet de loi relatif à l'exercice de la médecine*

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local, un projet de loi portant ouverture au ministère du commerce d'un crédit de 40,000 francs pour bonification des pensions de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

La prochaine séance est fixée à lundi, à deux heures.

La séance est levée à 3 heures 50.

VOYAGE DE M. CARNOT

Tarbes, 22 mai. — Le voyage de M. Carnot se poursuit au milieu *d'ovations de plus en* plus enthousiastes. Il laisse partout des dons importants pour les œuvres de bienfaisance.

Ce matin, lorsque le Président de la République revenait de l'hospice, un tapissier du nom de Berque, qui passe pour ne pas jouir de la complète plénitude de ses facultés, s'est avancé jusqu'auprès de la voiture de M. Carnot et, en essayant de monter sur le marchepied, il a jeté différents cris.

Cet homme avait son magasin orné d'affiches socialistes et il accostait les mots de la Sociale, de Carnot et de Constans.

Il a été arrêté pour sa sûreté personnelle et relâché après le départ du train.

Les placards apposés sur sa maison portaient : Vive la sociale ! Amnistié ! Vive Carnot ! A mort Constans !

Manifestation Universitaire

Lyon, 22 mai. — Les étudiants lyonnais qui avaient assisté aux fêtes de Lausanne, ont invité les étudiants étrangers à leur rendre visite. Seixante délégués sont arrivés, parmi lesquels de nombreux français, suisses et italiens.

Un cortège de un millier d'étudiants est allé à l'hôtel de ville qui a reçu par le maire qui a offert un vin d'honneur.

Les étudiants français, revenant de Lausanne, sont enchantés de l'accueil fait par les Suisses, à la cordialité desquels ils rendent hommage.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UNE PERQUISITION CHEZ LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES DÉPOTS ET COMPTES-COURANTS. — Paris, 22 mai. — M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires s'est rendu cet après-midi au domicile de M. Donon, président de la Société des Dépôts et Comptes courants, pour opérer une perquisition. M. Donon était absent et Mme Donon a déclaré qu'elle ignorait où son mari avait placé les papiers intéressant la Société.

LES DRAMES DU DIVORCE. — Dreux, 22 mai. — Un Hoel, Allemand demeurant à Dreux, rue Godeau, divorcé, a tiré cinq coups de revolver sur sa femme.

Deux projectiles ont pu être extraits.

Malgré la gravité de son état, on espère sauver la victime.

LE CRIME DE LONDRES. — *Une arrestation.* — Londres, 22 mai. — La police a arrêté la nommée Cornish, individu qui occupait chez l'assassin du jeune Martin, dont le corps mutilé a été trouvé dans un sac à Liverpool. C'est un nommé Conolly, *âgé de 50 ans*, chauffeur à bord d'un vapeur.

On a trouvé dans son logement une large tache de sang et un fragment de journal qui se recorderait à d'autres fragments enveloppant le cadavre.

L'ASSASSINAT DE SAINT-MAGNE. — Bordeaux, 22 mai. — Une arrestation a été opérée relativement au triple assassinat de Saint-Magne ; c'est celle d'un nommé Jérôme Aurus, âgé de 28 ans, ancien domestique des époux Barde, sur lequel pèsent de graves soupçons.

C'est à Bergerac qu'Aurus a été arrêté.

Il va être transféré à Castillon où aura lieu la confrontation.

Les obsèques des victimes auront lieu aussitôt après.

Nouvelles Etrangères

La retraite de M. de Caprivi

Berlin, 22 mai. — On considère comme absolument certain, à la cour, que le chancelier de Caprivi donnera sa démission vers la fin du mois de juin.

M. de Caprivi aurait déclaré à l'empereur qu'il ne se sent plus la force de porter l'entière responsabilité de la politique impériale,

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 117

LES MILLIONS
De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

Chère Eugénie, sachez-le, pendant ces longs jours où nous avons été séparés, je n'étais plus rien, je n'existait plus... Je rêvais, vous faites *rentrer en moi tout ce qui n'y était* plus : la force, le courage, l'espérance, la foi !...

Ah ! c'est bien en ce moment que pour nous la nature se met en fête ! (Chanter, oiseaux ! Il y a dans nos cœur des flots d'harmonie qui répondent à vos chansons !

Lucien ne se contenait plus. Sa joie était délirante.

Il saisit les mains d'Eugénie, les porta à ses lèvres et les couvrit de baisers brûlants.

Brusquement, la jeune fille retira ses mains et fit un bond en arrière en jetant de côté un nouveau regard effrayé.

— Qu'est-ce donc ? demanda le jeune homme.

— Elle s'était remise à trembler.

— N'avez-vous pas entendu ? répondit-elle balbutiant la voix.

— Quoi ?

— Là, du bruit.

Elle indiquait un endroit de la haie du chemin creux.

— Non, je n'ai rien entendu.

— Pourtant, il m'a bien semblé...

— Rassurez-vous, ce ne peut être qu'un oiseau, probablement un merle que j'ai vu tout à l'heure... Mais, tenez, le voilà, le voilà qui passe.

En effet, un beau merle noir venait de s'envoler de la haie, en jetant son cri habituel, et filait à tire d'aile.

— Il peut se faire que je me sois trompée, dit la jeune fille.

— Oui, chère Eugénie, vous vous êtes trompée.

— Mais c'est égal, Lucien, je ne suis pas tranquille, il faut que je vous quitte.

— Oh ! non, non, pas encore.

— Croyez-moi, Lucien, il serait fâcheux, très fâcheux que nous fussions vus ensemble.

— Pourquoi ?

— Je ne peux pas vous expliquer cela maintenant ; ce serait trop long ; mais je vous le répète, mon ami, si l'on savait que nous nous sommes revus, il en résulterait pour moi de nombreux ennuis. Mais, si ce n'était que cela, je ne serais pas aussi craintive ; c'est à cause de vous que je tremble... On serait capable de vous faire du mal.

— *Chère bien-aimée, je ne comprends pas.*

— Lucien, dans un autre moment, si nous pouvons nous revoir, je vous dirai pourquoi j'ai de telles appréhensions.

— Comment, si nous pouvons nous revoir ; mais j'y compte bien, et souvent. Je vous si retrouvée, nous nous aimons, aucune puissance au monde ne peut maintenant nous séparer.

Elle secoua tristement la tête...

— Ah ! Lucien, fit-elle, si vous saviez... *Ecoute-z, on vent me tuazier...*

— Que dites-vous ! exclama le jeune homme en pâlissant.

— On veut me marier ; mais moi, je ne veux pas. Soyez tranquille, Lucien, je vous aime ; si je ne puis être à vous, je ne serai pas non plus la femme d'un autre, ma mère dût-elle me frapper de sa malédiction.

— Quoi, répliqua le jeune homme avec une douloureuse surprise, votre mère, qui vous adore, voudrait vous marier malgré vous ?

— Ah ! *Lucien, ma mère est bien changée* depuis que vous ne l'avez vue : elle n'a plus du tout les mêmes idées et, faut-il vous le dire, je vois avec douleur qu'elle n'a plus pour moi la même affection qu'autrefois.

— Mon Dieu, mais tout ce que vous me dites me stupéfie ! Votre mère changée à ce point ; c'est peut-être la maladie ?

— Oui, peut-être.

— Elle serait, dans ce cas, plus à plaindre qu'à blâmer, la dernière fois que je l'ai vue, elle allait beaucoup mieux ; n'a-t-elle donc plus l'espoir de guérir ?

— Elle prétend que l'air de la campagne lui a fait grand bien, qu'elle est presque guérie ; de fait, il semble qu'elle a à peu près retrouvé toutes ses forces ; *malgré cela, je vois bien*, moi, qu'elle est toujours très malade.

— Eugénie, si je lui faisais une visite ?

— Oh ! gardez-vous-en bien.

— Pourquoi ?

— D'abord vous ne seriez pas reçu, et puis ce serait courir au-devant de ce danger que je redoute pour vous.

— Vous revenez sans cesse à cette menace d'un danger que je peux courir ; cela me rame maigré moi à une idée que j'ai eue. Quelques jours avant que vous quittiez Paris, vous vous m'a dit, le sauve-vous ?

— Oui, elle me l'a dit.

— Après avoir lu sa lettre, qui me frappa au cœur comme d'un coup de poignard, et à laquelle était joints les mille francs que je lui avais prêtés, j'ai tout de suite pensé que j'avais été lâchement desservi auprès de madame Lureau par votre cousine Fournier.

— On n'a pas dit du mal de vous à ma mère, Lucien.

— C'est été difficile, à moins d'employer la calomnie, dit fièrement le jeune homme.

— Mais, je le sais maintenant, Lucien, on avait intérêt à nous séparer, à vous éloigner ; vous gênez certains projets.

— Je comprends, ce mariage...

— Oui...

— On a pensé que vous cesseriez de m'aimer ; que moi-même, ne vous voyant plus, je vous oublierais. Eh bien, on s'est trompé. Ah ! c'est mal, c'est bien mal ce que votre mère a fait ; je ne m'en suis pas cru cela d'elle, et *il faut que ce soit vous qui me le disiez...* Mais il est impossible que madame Lureau ne reconnaisse pas qu'elle a eu tort. Je suis très douloureusement impressionné, chère Eugénie ; toutefois, je suis tranquille ; vous m'aimer et j'ai en vous une confiance que rien ne saurait plus ébranler ; c'est parce que j'ai cette confiance que je n'ai nullement peur de ce mariage que votre mère veut. Vous le repousse, c'est bien. Madame Lureau comprendra que ce qu'elle doit vouloir avant tout, c'est le bonheur de sa fille. Oui, oui, chère Eugénie, je suis tranquille ; nous nous plus au temps où l'on pouvait marier une jeune fille malgré elle.

— Merci de votre confiance, Lucien ; je la *mérite et j'en suis fière.* Oui, vous pouvez être tran quille ; je vous ai donné mon cœur tout entier comme vous m'avez donné le vôtre, et j'ose vous le dire, je suis forte, bien forte en m'appuyant sur l'amour que j'ai pour vous.

— Chère Eugénie, comme vous méritez bien d'être aimée, adorée !

— Lucien, le temps passe vite, il faut nous quitter.

— Encore un instant ; j'ai besoin de savoir...

— Quoi ?

— Où vous demeurez.

— Là, dans cette maison dont vous pouvez voir la toiture.

— Contre laquelle est adossée une vieille tour en ruines ?

— Oui, c'est là ; on appelle cette propriété la Tourelle.

— J'étais occupé à dessiner la maison, la vieille tour et les arbres, quand vous m'êtes apparue tout à coup, Eugénie, ce n'est pas au hasard qui m'amené ici, c'est la Providence.

— Peut-être, fit la jeune fille.

Et elle laissa échapper un soupir.

— Encore une question, chère Eugénie. Y a-t-il longtemps que vous demeurez à Villed'Avray ?

— Pourquoi me demandez vous cela ? Vous le savez. Nous avons quitté Paris pour venir ici...

— Ainsi, vous et votre mère n'êtes pas allées dans le midi de la France, du côté de l'Espagne ?

— Ma mère vous a écrit cela ?

— Madame Lureau ne m'a point fait savoir où vous iriez en quittant Paris ; c'est la concierge, madame Grelut, qui m'a dit...

— La concierge ignore sans doute que nous sommes à Ville-d'Avray, et si elle vous a dit que nous étions allées dans le midi de la France, c'est qu'on le lui a fait croire.

— Avec intention, alors ; on s'est servi de madame Grelut pour me tromper.

— Oh ! comme tout a été préparé avec soin murmura la jeune fille pensive.

— C'est par madame Grelut, sprit Lucien, que j'ai appris qu'un ami de votre père, à qui monsieur Lureau avait prêté une somme assez importante, quatre ou cinq mille francs était venu les rendre à madame Lureau.

— La concierge vous a dit cela ! exclama la jeune fille.

— Comment l'aurais-je su autrement ?

— Mais c'est faux, Lucien, c'est un mensonge !

— Alors je ne comprends plus... Ces mille francs que votre mère m'a rendus, cette villa que madame Lureau a louée, les dépenses qu'elle est obligée de faire.

— Lucien, mon père a emprunté les mille francs pour les rendre et nous les devons ; ce n'est pas ma mère qui a loué cette habitation, mais notre voisine de la rue Beaubourg, cette dame vieille que vous avez vue chez nous une fois en deux.

— Madame Fournier.

— Oui ; Lucien, madame Fournier. Ma mère cédant à ses instances, a accepté hospitalité qu'elle nous offrait et elle nous a amenées chez elle. Voilà la vérité. En dehors de tout cela, tout ce qu'on t'a pu vous dire est mensonge. Quant aux dépenses que nous faisons ici, je fais de mon mieux pour que nous ne soyons pas à charge ; je travaille, Lucien, et je remets tout ce que j'ai gagné à madame Fournier pour notre nourriture et le blanchissage de notre linge.

— Est-ce à madame Fournier que votre mère a emprunté les mille francs ?

— Oui.

— Et c'est elle, probablement, qui a conseillé à madame Lureau de m'écrire pour m'annoncer votre départ de Paris ?

— Je crois.

S'il en est ainsi, chère Eugénie, cette madame Fournier, que je connais à peine, qui n'a aucune raison de m'en vouloir, serait mon ennemie...

— Je ne sais pas, car enfin pourquoi vous en voudrait-elle ?

— Est-ce madame Fournier qui conseille à madame Lureau de vous marier malgré vous ?

— J'en ai la conviction.

— Sait-elle que je vous aime et que vous m'aimez ?

— Elle l'a devine.

— Eh bien, Eugénie, du moment qu'elle sait que vous m'aimez, elle voit en moi un obstacle à ses projets.

— C'est certain.

— Il n'en faut pas plus pour qu'elle soit mon ennemie. Est-ce un de ses parents qu'elle voudrait vous faire épouser ?

— Non, mais je vous en prie, Lucien, ne parlons pas de cet homme dont le nom seul m'épouvante.

— Quel est donc ce nom ?

— Permettez-moi de vous le cacher ; quelque chose me dit que j'aurais tort de vous le nommer ; c'est cet homme que je redoute, Lucien ; il pourrait devenir votre implacable ennemi.

— Alors, chère Eugénie, il faut me dire qui il est.

— Non, non. Vous seriez capable d'aller le provoquer, et *Dieu sait ce qui en résulterait.* J'ailleurs, qu'est-ce que cela peut vous faire, que je vous cache son nom ? Que vous importe cet homme que je déteste, que j'ai en horreur, puisque j'aimerais mieux mourir que d'être sa femme.

— Est-ce qu'il est riche ?

— Oui, il a une très belle fortune.

— Il est jeune ?

— Non, il est vieux et laid. Il est riche et il veut m'épouser. Pourquoi ? J'ai beau me le demander, je ne trouve pas.

— Parbleu, parce qu'il est vieux et laid et que vous êtes jeune et jolie, vous.

— Il y a autre chose, Lucien ; mais quoi ? Je ne puis pas parvenue encore à bien m'expliquer ce qui se passe ; mais ce que vous venez de me dire ! me jeta un peu de clarté dans tant de choses incompréhensibles, vous venez de m'ouvrir les yeux.

Il y a eu un complot ; je suis enveloppée dans une odieuse machination, et, parce que vous m'aimez, de vous aussi on a fait une victime.

— Mais c'est infâme cela.

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG